Facture N° 232885712 du 20/11/2023



VitalAire

VITALAIRE EST 39 rue Thomas Edison

25000 Besancon Tél.: 0969 369 008 N° Identifiant: 902600014

Code payeur: 7307000066 /70000854

Code client: 0987332981

MMC PRAECONIS

6 RUE PAUL MOREL

BP 80283

Patient: ADROIT JEAN CLAUDE

6 CHEMIN DU PRAYS

70006 VESOUL CEDEX

70300 MEURCOURT

No S.S.: 1460511320002 02 Date de naissance: 26/05/1946 N° adhérent: 146051132000202

Désignation

Quantité

P.U. **Total** H.T. H.T.

SERVICE COURRIER LE

2 6 JAN. 2024

LPPR TTC

Unitaire

٧ Α

Commande N° 0010650799 du 13/11/2017 pour ADROIT JEAN CLAUDE - 70300 MEURCOURT

F09.TL1 PPC, apnée som, télés. (> 112h), forfait hebdo 9.TL1 Période du 18/10/2023 au 14/11/2023 soit 4 Semaine(s) Prestation

5,20 20.78 20.00

Т

Code LPPR: 1187880

PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1

15,58

Montant total facturé (RO + RC):

Prise en charge régime obligatoire (RO) :

62.32

37,39

Part complémentaire : (RC

0,00): 24,93 / Dép 24.93

Ventes

Taux **Prestations** **Transports**

Frais

TVA

Total T.T.C.

20.00

20.78

4.15

24.93

Total

20.78

4.15

24,93

A découper et joindre à votre règlement

Adresse de règlement:

VitalAire Centre de Gestion

MMC PRAECONIS

CS 70588 13594 Aix en Provence cedex 3

Numéro:

232885712

Agence:

432

Client:

7307000066

Date:

20/11/2023

Montant (EUR):

24,93

Net à payer :

24,93 EUR

Règlement par Virement av bor pour le 17/12/2023

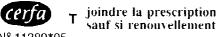
T.V.A. Acquittée sur les débits



Page 1(1)

WTALAIRÈ S A., S.A. au cabial de 6.821.760 EUR, 6 Rue Cognaca-Jay - 75341 PARIS CEDEX 07. RCS PARIS B 428039773, TVA FR 11425039773

ייייי איני איני איני איני איני איני אינ	CIEES OUTILS	Options de filtre	CPAM DE HAUTE SAONE	Année facture 2023	DtEch Dev TTx Taux change Morrant devises	171223 EUR 01 1.000000 37.39 D	171223 EUR 01 1.000000 37.39 C
	ACTIONS OPTIONS ASSOCIEES OUTILS		Payeur (7206000894 CF	facture 232885711	Dev	ACTMVX 201123 171223 EUR	RNOEMIE 221123 171223 EUR



feuille de soins pharmacien ou fournisseur

numéro de facture (facultatif)

Duplicata

232885711 Art. R. 161-40 et suivants du Code de la sécurité sociale Art. L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre date 20112023 Page 1(1) PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E) PERSONNE RECEVANT les SOINS (la ligne "nom et prénom" est obligatoirement remplie par le pharmacien ou le fournisseur) ADROIT JEAN CLAUDE (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) numéro d'immatriculation 1460511320002 02 017010000 code de l'organisme de rattachement en cas de dispense d'avance des frais date de naissance 26051946 (à remplir par le pharmacien ou ASSURE(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e)) le fournisseur) nom et prénom (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) 7206000894 numéro d'immatriculation 0987332981 ADRESSE de L'ASSURE(E) **6 CHEMIN DU PRAYS** 70300 MEURCOURT 26 JAN MARICA IDENTIFICATION du PHARMACIEN VITALAIRE EST 432 39 rue Thomas Edison 25000 Besançon PHARMACIEN REMPLACANT nom et prénom dispositif de coordination identifiant 902600014 de soins - réseau de santé IDENTIFICATION du PRESCRIPTEUR et de la STRUCTURE dans laquelle il exerce nom et prénom raison sociale MIKAIL LUIS n° de la structure identifiant 10001841070 (AM. FINESS ou SIRET) CONDITIONS de PRISE en CHARGE de la PERSONNE RECEVANT date de l'accord préalable (le cas échéant) date de la prescription médicale 10042023 10042023 X MALADIE (si exonération du ticket modérateur, cochez une case de la ligne suivante) SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1 (cf. la notice au verso : § précédé de "*" acte conforme au protocole ALD action de prévention autre et les recommandations importantes) $T_{ij} = \overline{C} \overline{Q} U_{ij}$ accident causé par un tiers : non X date oui AT/MP date numéro tarification détaillée Commande N° 0010650799 du 13/11/2017 Période du 18/10/2023 au 14/11/2023 soit 4 Semaine(s) PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1 Taux de prise en charge: 60.00 % LPPR unitaire: 15.58 EUR Total facturé : 37.39

Montant total facturé RO:

37,39 EUR

MONTANT TOTAL en euros

62,32

X

signature du pharmacien

l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire



l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire

impossibilité de signer

ou du fournisseur



signature de l'assuré(e)

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 3 \$-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal Les informations figurant sur cette feuille, y compris le détail des actes et des prestations servies, sont destinées à votre organisme d'assurance maladia aux fins de remboursement et de contrôle. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir la communication des informations vous concernant et, le cas échéant, leur rectification en vous adressant auprès de votre organisme d'assurance maladie.



quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information à donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne.

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portées dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous même (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- vous êtes la personne recevant les soins et vous êtes assuré(e) social(e), inscrivez sculement :
 - votre numéro d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne).
- vous êtes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
 - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas été communiqué).

- votre date de naissance,
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattaché(e) et son numéro d'immatriculation,
- complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- * Si vos soins sont dispensés au titre de l'article L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident causé par un tiers, précisez-le lui ainsi que la date de cet accident.
 Ces renseignements doivent obligatoirement figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de récupérer les frais relatifs à l'accident auprès de l'assureur concerné.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident du travail, dont vous avez été victime, ou avec une maladie professionnelle, présentez-lui la feuille d'accident du travail/maladie professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

Recommandations importantes:

Le double de votre prescription médicale doit être joint à l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il a été joint à la demande d'accord préalable).

Prévenez votre organisme d'assurance maladie en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- · changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne : adressez-lui le relevé d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations, n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- * Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.